

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

---

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par  
M. Letchimy, rapporteur

-----

### ARTICLE 12

À l'alinéa 2, après les mots : « Martinique, le », insérer les mots : « président du ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.